



AVIS DE COURSE

CHALLENGE HIVER HABITABLES DU GOLFE DE FOS 2026

CENTRE FOSSEEN DE VOILE

GRADE 5B

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles au maximum 48 heures avant la première course.

- 2.2 Les IC ne seront pas affichées et seront disponibles sur le site du Centre Fosséen de Voile : <https://www.cfosvoile.org/index.html>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Voir IC

- 3.2 Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e - 4e - 3e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

- 4.2 - tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable sans limitation.

- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- D'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- D'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.3.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge Osiris valide
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire :
- en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant à contact@cfosvoile.org
 - en se présentant dans les locaux du club
- 4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://www.cfosvoile.org/>
- 4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants : 50€ par bateau pour la durée du challenge

6 PUBLICITE

Non Applicable

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Non Applicable

8 PROGRAMME

course 1: dimanche 11/01/2026	Départ de Fos
course 2: samedi 24/01/2026	Départ de Fos
course 3: dimanche 25/01/2026	Départ de Fos
course 4: dimanche 08/02/2026	Départ de Fos
course 5: samedi 07/03/2026	Départ de Fos
course 6: dimanche 08/03/2026	Départ de Fos
course 7: dimanche 22/03/2026	Départ de Fos

La course sera suivie de la remise des prix

- 8.1 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 14h00 les samedis et 10h30 les dimanches.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Non Applicable

11 LIEU

Voir annexe

12 LES PARCOURS

Voir IC

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Voir IC

14 CLASSEMENT

Voir IC

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Non Applicable

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Non Applicable

17 EMPLACEMENTS

Non Applicable

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Non Applicable

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Voir IC

ANNEXE ZONE DE COURSE
POSITION DES BOUEES CHALLENGE GOLFE DE FOS

BOUEE 1

43°25'29"N 4°56'35"E

BOUEE DO

43°25'30"N 4°56'02"E

BOUEE DE

43°25'29"N 4°57'08"E

BOUEE 2

43°25'18"N 4°54'48"E

BOUEE 3

43°24'51"N 4°56'58"E

BOUEE 4

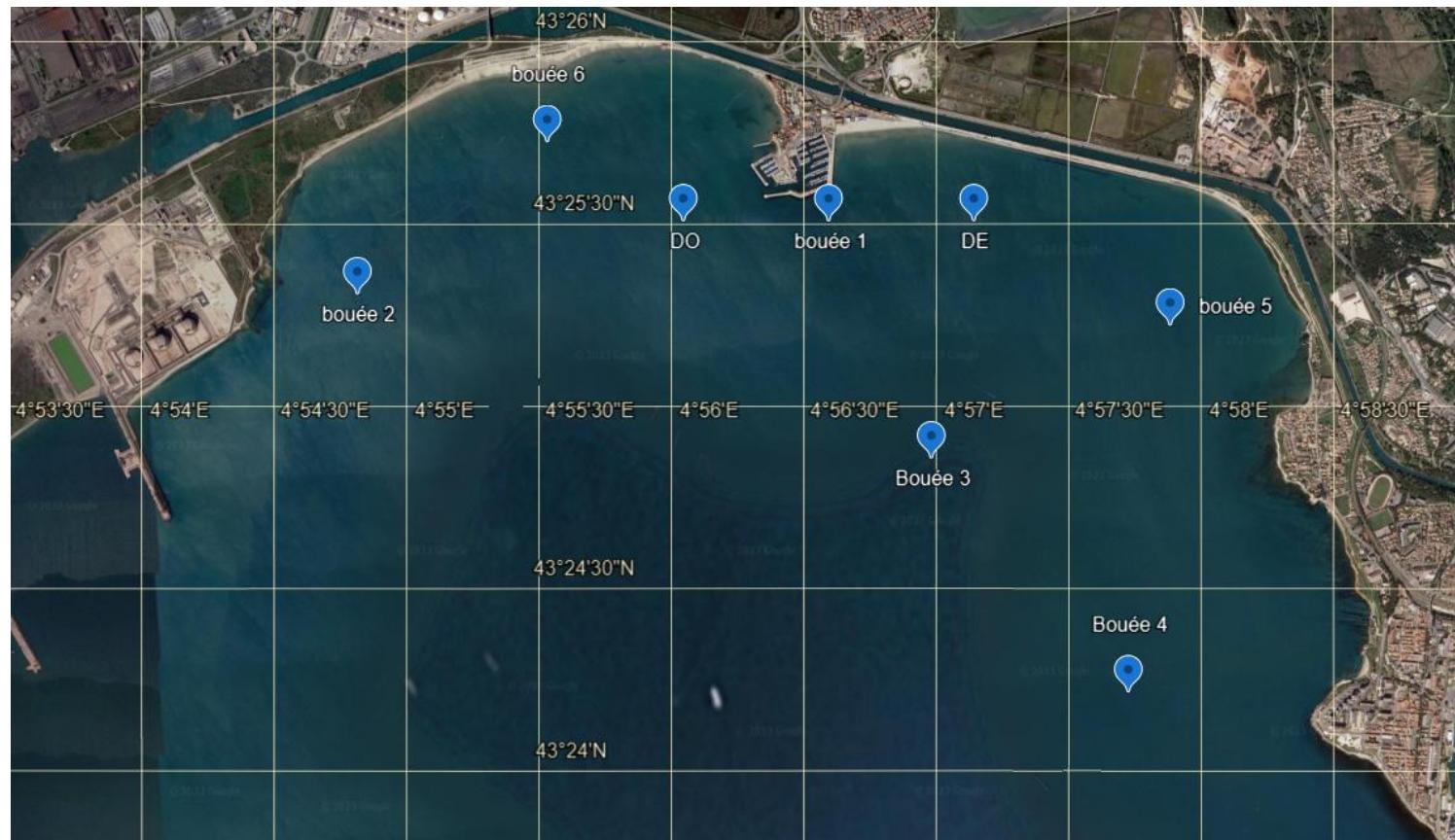
43°24'12"N 4°57'43"E

BOUEE 5

43°25'12"N 4°57'53"E

BOUEE 6

43°25'42"N 4°55'32"E



La position des bouées est donnée à titre indicatif, un décalage des bouées ne sera pas un motif de réparation.